

DECRET N° 98-231 DU 26 Juin 1998
portant nominations au ministère des affaires
étrangères et de la coopération.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-44 du 3 février 1998 fixant la rémunération des ambassadeurs non- résidents et des ambassadeurs itinérants ;

Vu le décret n° 98-130 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du secrétariat général du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n° 98-131 du 12 mai 1998 portant attributions et organisation du ministère des affaires étrangères et de la coopération ;

Vu le décret n°002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

D E C R E T E :

Article premier.- Sont nommés au ministère des affaires étrangères et de la coopération :

- M. **KOYA-ENGAMBE Jean René** : secrétaire général adjoint à la coopération bilatérale ;
- M. **MALONGA Raphaël** : secrétaire général adjoint à la coopération multilatérale ;
- M. **ITOUA Rigobert** : secrétaire général adjoint chargé des services généraux ;

Article 2.- Les intéressés percevront le traitement alloué aux ambassadeurs itinérants.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel. /-

Fait à Brazzaville, le 26 Juin 1998

Le Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre des affaires étrangères et de la coopération, en mission :

Le ministre d'Etat chargé de l'agriculture et de l'élevage

Auguste-Célestin GONGARAD-NKOUA.-

Pour le ministre des finances et du budget, en mission :
Le ministre d'Etat chargé de l'agriculture et de l'élevage

Auguste-Célestin GONGARAD-NKOUA.-